

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024****N°DCM-2024-091****OBJET :****FINANCES****Demande de subventions**Rénovation énergétique du
logement du bâtiment de La
PosteMembres en exercice : 27
Membres présents : 18
Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre le deux décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 26 novembre 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
M. CURNILLON - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN -
Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - M. DECOMBLE -
M. DUPUPET - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme RAVOUX représentée par M. MATHIAS - M. DI CARLO représenté
par M. MARTINON - Mme COUTURIER représentée par Mme BAS-
DESFARGES - M. GINDRE représenté par M. JACQUARD -
Mme FETTET-RICHONNIER représentée par Mme ROBIN -
Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté
par Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY représentée par M. JANNET.

Absent : M. POCHON.

Madame Danielle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Général ;

Considérant que la Commune souhaite déposer auprès de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (gestionnaire des fonds européens) et de la Communauté de Communes de la Dombes des demandes de subventions pour la rénovation énergétique du logement du bâtiment La Poste. Les travaux portent sur l'isolation par l'extérieur, la réfection de l'étanchéité, le remplacement des menuiseries extérieures, et la rénovation du chauffage et de la ventilation. Le coût global de cette opération est estimé à 210 476 € HT, soit 252 271 € TTC.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour) :

APPROUVE l'opération et son plan de financement prévisionnel, comme suit :

<i>Rénovation énergétique du logement du bâtiment de La Poste</i>			
Dépenses € HT		Recettes €	
Travaux de rénovation	183 490,00	Etat (DSIL)	105 238,00
Maîtrise d'œuvre	17 811,00	Europe (FEDER)	20 073,00
Divers ingénierie	9 175,00	CC Dombes	25 549,00
		Autofinancement	59 616,00
TOTAUX	210 476,00 €		210 476,00 €

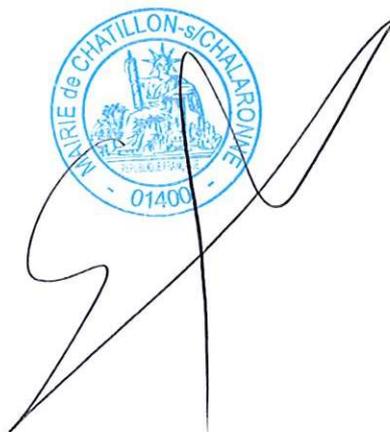
SOLLICITE des organismes publics les demandes de subventions correspondantes,

ACCEPTE la prise en charge par autofinancement de la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

... / ...

Ainsi délibéré le 2 décembre 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 05 DEC. 2024

Et dépôt en Préfecture

Le : 05 DEC. 2024

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.